

6.2 – Budget 2022 : Modification des primes d'assurances

177^e AD VSS | UNES | USU

<input type="checkbox"/> initiative parlementaire	<input type="checkbox"/> postulat
<input type="checkbox"/> interpellation	<input checked="" type="checkbox"/> amendement / motion

Numéro de la demande	B01.2
----------------------	--------------

Ordre du jour n°	6.2
Titre	Amendement budgétaire de la prime d'assurance

Motion déposée par :	Nom	Prénom
Section	Comité exécutif de l'UNES	
Date	22.10.21	

Texte	Le Comité exécutif de l'UNES propose à l'AD d'accepter l'amendement budgétaire de la prime d'assurance (assurance indemnités journalière en cas de maladie).
Motivation	La prime d'assurance a été augmentée en raison de l'accroissement des dommages au cours des dernières années. L'augmentation des primes pour l'UNES s'élève à environ 4000 CHF et inclut également l'augmentation du nombre d'employés de l'UNES, c'est-à-dire la masse salariale.

NE PAS REMPLIR (réservé à la CdC)	
Motion n° _____	<input type="checkbox"/> proposition d'amendement de la motion n° _____
	<input type="checkbox"/> contre-proposition à la motion n° _____
	<input type="checkbox"/> proposition subsidiaire à la motion n° _____
	<input type="checkbox"/> proposition de réexamen de la motion n° _____
Ne pas entrer en matière :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion retirée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion reportée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Votation sur la motion comme proposition d'amendement ou comme proposition de réexamen :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion comme contre-proposition / proposition subsidiaire de la motion n° :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Vote final :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
	Acceptée : <input type="checkbox"/> Refusée : <input type="checkbox"/>